

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par le fonds d'investissement « Valoris Stone FPCC-RFA » de la société « Omnim Technologique Assistance et Etudes SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : « Valoris Stone FPCC-RFA » ;
- **La cible** : « Omnim Technologique Assistance et Etudes SA ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Conseil et ingénierie du bâtiment.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 mars 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par le fonds d'investissement « Valoris Stone FPCC-RFA », de la société « Omnium Technologique Assistance et Etudes SA », à travers l'acquisition, soit directement ou indirectement via une entité créée ad hoc et contrôlée par l'acquéreur à hauteur de 100%, de 80,1% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Valoris Stone FPCC-RFA » est un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées (FPCC-RFA), régi par la loi 41-05 relative aux organismes de placement collectif en capital, en vertu d'un règlement de gestion agréée par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux sous le numéro AG/FPCC/011/2025 en date du 26 décembre 2025. La politique d'investissement du fonds « Valoris Stone » est axée sur le secteur de l'immobilier et bâtiment, ainsi que les activités liées ou connexes, telles que les services techniques, ingénierie, matériaux. Le fonds est contrôlé par sa société de gestion « Valoris Capital ».

« Valoris Capital » est société anonyme de droit marocain, dont le siège est sis au n° 200, Boulevard Ghandi, 1^{er} étage, Casablanca, agréée comme société de gestion d'organismes de placement collectif en capital par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement. Elle est une filiale de « Valoris Group », société anonyme de droit marocain active dans le domaine du conseil et de l'ingénierie financière, l'investissement en immobilier et l'intermédiation boursière.

« Omnium Technologique Assistance et Etudes SA» est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis au n° 5, Avenue Addolb, Secteur 14, Hay Riad, Rabat, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 40203. Cette société est spécialisée dans le conseil l'ingénierie du bâtiment au Maroc.